

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des Personnes affectées par le Projet

Port-Gentil

NOM PRENOM	N° D'identification	Adresse	contact tél	Activité	Montant indemnisation
Missamou ARNAUD	2014/08/0714/ARCG carte consulaire Congo	Quartier Auchan/ Port Gentil	04147551	briqueterie	280 000
Mananzeu OLGA	14 I 566 393 cartes de séjour	Quartier Balise/ Port Gentil	054344115	Vente de bois	325 000
Ngota Yiok BECKER	ICS-012/14	Quartier Auchan	02025417	Latrine	600 000
Kouna Marie Louise	80 11-000184198-27	Quartier Auchan	06969880	Parcelle de maïs	a décliné toute compensation et va arrêter ses activités à la récolte des productions

Liste des personnes affectées sur l'axe de Libreville

Nom et prénom	Biens affectés	Valeur bien affecté en FCFA	CIN	Téléphone
BOUADZA MOMBO Ligga pour NZATSI MOMBO Gaël	1 Dalle et 1 mur	165 000	Non fourni	07286052
Kanfoura Hervé pour MONDJO Dieudonné	1 escalier 1 rampe	105 000 et 167 500 (272 500)	1062-000448624-27	06 21 56 26
MOUSSOUNDA Antoinette	1 clôture	145 000	102100046927127	06627741
OKOUMA Janvier pour TSITSI Catherine	1 escalier	105 000	Non fourni	07416961
NGOUNGA Lydie Flore	1 dalle	165 000	Non fourni	06973045
MEBALE EKOUAGHE Francky pour ENGONE Jean de Balle	1 rampe 1 escalier	195 000 et 130 000 (325 000)	Non fourni	02388668
ADA ATOMO Angèle	1 mur	188750	Non fourni	07385675
BESANVI AMOUSSOU Valentine	1 auvent	65 000	Non fourni	06644695
MOUNGOYE Alda	2 dalles	210 000	Non fourni	07 77 10 56
MOUNGOYE Alda pour MACKOUNDJI Many-Richard	1 mur	378 000	Non fourni	07 77 10 56
MADOKA Aldo	1 auvent	45 000	Non fourni	02 92 17 51
MOUANDA Freddy pour BETOUBANENI Mathias	1 mur 1 escalier	540 000 275 500	Non fourni	07 57 45 40

ANNEXE 2: ACTES D'ACCEPTATION

Port-Gentil

ACTE D'ACCEPTATION

Je soussigné(e) MISSAMOU ARNAUD.....
 Age: 32 ans.....
 N° de Carte Nationale d'Identité : 2014108107141ARCG - carte consulaire Congo
 Quartier : AUCHAN.....
 Commune : PORT-GENTIL 1^{ère} arrondissement.....
 Province: OGOUE-MERITIME.....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de Briqueferie..... devant être affectées pour les travaux de pavage de la voirie dans le cadre de la mise en œuvre du PDIL, accepte l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de 280.000..... FCFA (soit environ..... en USD), en guise de compensation.

Par cet acte je garantis le Projet «Projet de Développement de Développement des Infrastructures Locales» contre toute réclamation.

Fait à PORT-GENTIL le 14/10/8.....2015

Signature



Nom et Prénom

MISSAMOU ARNAUD

ACTE D'ACCEPTATION

Je soussigné(e) MANANZEU OLGA
Age: 15/08/1958
N° de Carte Nationale d'Identité : 14.15.66.393 carte de Séjour
Quartier : BALISE
Commune : PORT-GENTIL / 2^{ème} arrondissement
Province: O.GUÉ-MARITIME

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de l'activité Vente de Bas devant être affectées pour les travaux de pavage de la voirie dans le cadre de la mise en œuvre du PDIL, accepte l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de 325.000 FCFA (soit environ en USD), en guise de compensation.

Par cet acte je garantis le Projet « Projet de Développement de Développement des Infrastructures Locales » contre toute réclamation.

Fait à PORT-GENTIL le 14/08 2015

Signature



Nom et Prénom

Mananzeu Olga

ACTE D'ACCEPTATION

Je soussigné(e) NGOTA VIOK BECKER

Age: 24 ans

N° de Carte Nationale d'Identité : ICS 012/014

Quartier : AUCHAN

Commune : PORT-GENIL

Province..... ORONE - MARITIME

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de..... devant être affectées pour les travaux de pavage de la voirie dans le cadre de la mise en œuvre du PDIL, accepte l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de ... 600.000 FCFA (soit environ..... en USD), en guise de compensation.

Par cet acte je garantis le Projet « Projet de Développement de Développement des Infrastructures Locales » contre toute réclamation.

Fait à PORT-GENIL le 14/02/.....2015

Signature



Nom et Prénom

NGOTA-BECKER

ACTE D'ACCEPTATION

Je soussigné(e) KOUNA MARIE LOUISE
 Age: 22.02.1945
 N° de Carte Nationale d'Identité : 8.0.11-0.0.18.4.1.98-2,7
 Quartier : ANCIAN
 Commune : PORT-GENITAL
 Province : BOUÉ-MARITIME

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de... Pascale de Mois devant être affectées pour les travaux de pavage de la voirie dans le cadre de la mise en œuvre du PDIL, accepte l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de FCFA (soit environ en USD), en guise de ~~compensation~~ d'arrêter l'exploitation après cette récolte et je renonc
- à toute compensation de façon volontaire.
 Par cet acte je garantis le Projet « Projet de Développement de Développement des Infrastructures Locales » contre toute réclamation.

Fait à Port-Genital le 12/08/2015 2015

Signature

ML

Nom et Prénom

KOUNA MARIE LOUISE

Actes d'acceptation à Libreville

ACTE D'ACCEPTATION

Je soussigné(e) OKOUMA Janvier pour Tsitsi Catherine

Age: 19 ans

N° de Carte Nationale d'Identité: Scolaire (Hcé privé) ELISE TARIÉ N° 2014-194E

Commune de: Libreville

Quartier: Plein ciel T.Rangfauteur

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de mon bien ci-défini (escalier), estimé à 10 000 000 FCFA et devant être touché pour les travaux de pavage des voies de la commune, accepte que ledit bien affecté soit reconstruit dans les mêmes formes et qualité lors des travaux de construction de la route, en guise de compensation.

Fait à Libreville le 20/08/ 2015

Signature



Nom et-Prénom

OKOUMA Janvier
tel: 07416961

ACTE D'ACCEPTATION

Je soussigné(e) BESANNI AMOUSSOU Valentine

Age: 38 ans

N° de Carte Nationale d'Identité :

Commune de Libreville

Quartier : Plein ciel Transformateur

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de mon bien ci-défini
(Arbre.....), estimé à 60.000 FCFA et devant être
touché pour les travaux de pavage des voies de la commune, accepte que ledit bien affecté
soit reconstruit dans les mêmes formes et qualité lors des travaux de construction de la route,
en guise de compensation.

Fait à Libreville le 20 / 08 / 2015

Signature



Nom et Prénom

BESANNI AMOUSSOU Valentine
tel : 0684 46 95

ACTE D'ACCEPTATION

Je soussigné(e) Moussounda Antoinette

Age: 52 ans

N° de Carte Nationale d'Identité: 1021.000469271-27

Commune de Libreville, 5e arrondissement

Quartier: Plein ciel transformateurs

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de mon bien ci-défini (cloture en tôles), estimé à 165.000 FCFA et devant être touché pour les travaux de pavage des voies de la commune, accepte que ledit bien affecté soit reconstruit dans les mêmes formes et qualité lors des travaux de construction de la route, en guise de compensation.

Fait à Libreville le 20/08/2015

Signature

Moussounda

Nom et Prénom

Moussounda Antoinette
Tél: 0662 7741

ACTE D'ACCEPTATION

Je soussigné(e) NGOUNGA Lydie Flore

Age: 37 ans

N° de Carte Nationale d'Identité :

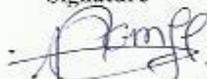
Commune de Libreville

Quartier : Terre Nouvelle

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de mon bien ci-défini (dalle.....), estimé à 165000 FCFA et devant être touché pour les travaux de pavage des voies de la commune, accepte que ledit bien affecté soit reconstruit dans les mêmes formes et qualité lors des travaux de construction de la route, en guise de compensation.

Fait à Libreville le 20/08/.....2015

Signature



Nom et Prénom

NGOUNGA Lydie Flore
tel. : 06 87 30 45

ACTE D'ACCEPTATION

Je soussigné(e) BOUANZA MAMBO LIGGA par ordre de Nzasi Mombo
Gael

Age: 14 ans

N° de Carte Nationale d'Identité :

Commune de Libreville

Quartier : Tena Noeulle

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de mon bien ci-défini
 (Salles et mur.....), estimé à 165.000.000 FCFA et devant être
 touché pour les travaux de pavage des voies de la commune, accepte que ledit bien affecté
 soit reconstruit dans les mêmes formes et qualité lors des travaux de construction de la route,
 en guise de compensation.

Fait à Libreville le 20/08/ 2015

Signature



Nom et Prénom

BOUANZA Mambo LIGGA
Tel: 0728 6052

ACTE D'ACCEPTATION

Je soussigné(e) MEBALE EKOUAGHE FRANCKY.....

Age: 23 ans.....

N° de Carte Nationale d'Identité :

Commune de Libreville, 5^e arrondissement.....

Quartier : Plein ciel Trajammateus.....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de mon bien ci-défini
(scaliens et rampes.....), estimé à 325.000... FCFA et devant être
touché pour les travaux de pavage des voies de la commune, accepte que ledit bien affecté
soit reconstruit dans les mêmes formes et qualité lors des travaux de construction de la route,
en guise de compensation.

Fait à Libreville le 20/08/.....2015

Signature



Nom et Prénom

MEBALÉ EKOUAGHE
FRANCKY

Tel: 02 38 8668

ACTE D'ACCEPTATION

Je soussigné(e) ADA ATOMO ANGELE

Age: 62 ans

N° de Carte Nationale d'Identité : 105512123 (Le-rade)

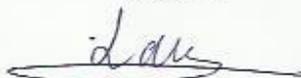
Commune de Libreville

Quartier : Plein Ciel Transformateurs

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de mon bien ci-défini (maison), estimé à 185750 FCFA et devant être touché pour les travaux de pavage des voies de la commune, accepte que ledit bien affecté soit reconstruit dans les mêmes formes et qualité lors des travaux de construction de la route, en guise de compensation.

Fait à Libreville le 20/08/ 2015

Signature



Nom et Prénom

ADA ATOMO ANGELE

Tel: 07385675

ACTE D'ACCEPTATION

Je soussigné(e) MADOKA Aldo.....

Age: 27 ans.....

N° de Carte Nationale d'Identité : Tel 0292 17 51.....

Commune de Libreville.....

Quartier : Terre Nouvelle.....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de mon bien ci-défini (...Auxent.....), estimé à 4.5.000... FCFA et devant être touché pour les travaux de pavage des voies de la commune, accepte que ledit bien affecté soit reconstruit dans les mêmes formes et qualité lors des travaux de construction de la route, en guise de compensation.

Fait à Libreville le 28/09/.....2015

Signature 

Nom et Prénom MADOKA Aldo

ACTE D'ACCEPTATION

Je soussigné(e) MACKOUNDI MANY-Richard s/c MOUNGOYE ALDA

Age: 34 ans

N° de Carte Nationale d'Identité : Tel 0777 10 56

Commune de Libreville

Quartier: Terre Nouvelle

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de mon bien ci-défini (Mur), estimé à 378.000 FCFA et devant être touché pour les travaux de pavage des voies de la commune, accepte que ledit bien affecté soit reconstruit dans les mêmes formes et qualité lors des travaux de construction de la route, en guise de compensation.

Fait à Libreville le 28/09 2015

Signature



Nom et Prénom P.O. MOUNGOYE ALDA

ACTE D'ACCEPTATION

Je soussigné(e) MOUNGOYE Alda,
 Age: 32 ans,
 N° de Carte Nationale d'Identité : Tél 04 06 25 05,
 Commune de Libreville,
 Quartier Terre Nouvelle

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de mon bien ci-défini
 (stalles), estimé à 2.10.000 FCFA et devant être
 touché pour les travaux de pavage des voies de la commune, accepte que ledit bien affecté
 soit reconstruit dans les mêmes formes et qualité lors des travaux de construction de la route,
 en guise de compensation.

Fait à Libreville le 28/09.....2015

Signature



Nom et Prénom MOUNGOYE Alda

ACTE D'ACCEPTATION

Je soussigné(e) KANFOUROUGA HERVE pour MONJO DIEU DONNE.....

Age: 27 ans.....

N° de Carte Nationale d'Identité : 1012 - 000448629 - 27.....

Commune de Libreville.....

Quartier : plein ciel / terre nouvelle.....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de mon bien ci-défini (camp et escalier.....), estimé à 167500 et 105000 FCFA et devant être touché pour les travaux de pavage des voies de la commune, accepte que ledit bien affecté soit reconstruit dans les mêmes formes et qualité lors des travaux de construction de la route, en guise de compensation.

MONJO DIEU DONNE

06.21.56.26

07.40.60.29

Fait à Libreville le 30/05/2015

Signature



Nom et Prénom : KANFOUROUGA HERVE

ACTE D'ACCEPTATION

Je soussigné(e) MOUANDA FREDDY pm BETOUBANENI MATHIAS,

Age: 55 ans

N° de Carte Nationale d'Identité : Tel 07.57.45.40

Commune de Libreville

Quartier : Tene Nouvelle

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de mon bien ci-défini
(Egoutier et Mur.....), estimé à ^{275500 +}..... FCFA et devant être
^{540.000 F}
touché pour les travaux de pavage des voies de la commune, accepte que ledit bien affecté
soit reconstruit dans les mêmes formes et qualité lors des travaux de construction de la route,
en guise de compensation.

Fait à Libreville le 30/09/ 2015

Signature 

Nom et Prénom MOUANDA FREDDY

COMMUNE DE LIBREVILLE
MAIRIE DU 5^e ARRONDISSEMENT



REPUBLIQUE GABONAISE
UNION-TRAVAIL-JUSTICE

CABINET DU MAIRE

N° 0000328 CL/M5/CM/CC

AVIS ET COMMUNIQUE

A L'ATTENTION DES POPULATIONS DU QUARTIER PLEIN CIEL INSTALLEES LE LONG DE
L'AXE ROUTE PK 7 VOIE EXPRESS 2

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Développement des Infrastructures Locales 2 (PDIL 2), piloté par la Commission Nationale des TIPPEE en partenariat avec la mairie de Libreville, il est porté à la connaissance des populations locales qu'une consultation publique suivi d'un recensement des personnes et des biens implantées sur les emprises des travaux de la voie (route PK 7-voie express 2) sera effectuée le 20 août 2015 à 10 heures 30 à la mairie du 5^{ème} arrondissement.

A cet effet, il est porté à la connaissance des populations d'arrêter tous travaux sur les installations ou activités sur les emprises à compter de la date de publication du présent avis et communiqué.

Toute installation ou activité notées sur l'emprise des travaux après la publication de cet avis ne sera pas pris en compte dans le processus d'indemnisation.

Fait à Libreville le 19 aout 2015

Le Maire

Joseph Landry MAVOUNGOU NDONG BITEGHE

COMMUNE DE PORT - GENTIL

REPUBLIQUE GABONAISE
UNION - TRAVAIL - JUSTICEMAIRIE DU 2^{ème} ARRONDISSEMENT
B.P. 568 Tél : 56.00.92 Fax : 56.05.96**COMMUNICATION**

Dans le cadre du PDIL 2 piloté par la Commission Nationale des TIPPEE **Ministère de l'économie, de la promotion des investissements et de la prospective** en partenariat avec la Mairie de Port-Gentil, il est prévu une notice d'impact environnemental et social et un plan d'action de réinstallation pour les investissements prévus dans le quartier Balise au lieu dit « Pentecôte »

A cet effet, il est porté à la connaissance des populations d'arrêter toutes les installations ou activités sur les emprises. Toute installation ou activité effectuée sur les emprises. Toute installation ou activité effectuée sur l'emprise à partir de la date de signature de la présente ne sera pas prise en compte dans le processus d'indemnisation

Fait à Port-Gentil le 14 Aout 2015



ANNEXE 4 : PV DES RENCONTRES D'INFORMATION
Libreville

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Province : ESTUAIRE
Département :
Commune : LIBREVILLE / Commune 5^{ème} Arrondissement
Quartier de : TERRE NOUVELLE / PLEIN CIEL

L'an deux mille quinze et le 20 Aout, s'est tenue une consultation publique...
à la salle de réunion de la mairie
du 5^{ème} Arrondissement de Libreville.

La rencontre était présidée par le : Maire de la 5^{ème} Arrondissement.

Etaient présents (voir liste en annexe)

1. Points discutés:

- Information sur le projet
- Avis sur le projet
- Préoccupations, craintes
- Suggestions, recommandations
- Questions diverses

2. Questions posées

- Qui est ce qui va être cassé?
- Qui est ce qui va être fait sur les axes de la route?
- Qui est ce qui va être fait sur la fondation, le squelette de pierre, l'attente, la stabilité du bâtiment?
-
-
-

3. Réponses apportées

- Tous les maisons et les équipements qui empêchent sur le site
- Le projet et notamment l'alignement des façades
- Travaux réalisés au stade de l'habitation, etc.
- Le cahier des charges de réseau
- Les impacts en matière de bruit, de pollution, etc.
- Les impacts qui dépendent de manière du bâtiment
-
-
-

4. Perceptions du projet

- Nous nous félicitons du projet
- Il est très intéressant
- Nous encourageons le projet car on souffre beaucoup de l'état actuel de la route (pavés)

5. Préoccupations et craintes

- La zone est très accidentée sur tout le tracé
- Les possibilités d'accidents sont très nombreuses dans la zone
- On a beaucoup de contraintes de réseaux
- Pour les concubins projet on a besoin de raisons pour être indemnisé
- La gestion des bords de routes au niveau des trottoirs
- Le revêtement des trottoirs sur la voie publique

6. Suggestions et Recommandations

- Faire la chose selon la règle de l'ART
- Faire le ouvrage de ce qui est nécessaire
- Implémenter une structure souterraine dans la zone
- Appeler et rassurer les personnes qui empêchent le projet
- Travaux avec les associations de riverains
- Informer la population avant le démarrage des travaux
- Continuer d'installer des bornes dans la zone

7. Conclusion

La population de la commune est unanime approuver le projet de passage de la zone dans le cadre de l'Etat selon les règles de l'Etat

Commencé à ... M. le ... la séance a pris fin à ... 12h 25 ... ont signé :

Le secrétaire de séance

Le Président de séance

Port Gentil

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Province : DROME-MARITIME
 Département : SENAIE
 Commune : P.O.R.T.-GENTIL (Mairie 2eme Arrondissement)
 Quartier de : BALISE au km dit Dente cote

L'an deux mille quinze et le Treize Aout (13/08) s'est tenue une consultation publique sur l'élaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale et du Plan d'action de Relèvement (PAR)

La rencontre était présidée par le : Primer Adjoint au Maire du 2eme arrondissement

Etaient présents (voir liste en annexe)

1. Points discutés:

- AVIS et PERCEPTIONS sur le PROJET
- CRAINTES et PREOCCUPATIONS
- SUGGESTIONS et RECOMMANDATIONS
- CONCLUSION

2. Questions posées

- 1) Est ce que les populations impactées seront indemnisées
- 2) Avril une idée exacte sur le tracé choisi
- 3) Est ce que le projet va résoudre la question financière dans le quartier
- 4) Comment peut le projet à l'état actuel et des recommandations
- 5) La continuité du pont de passage sur les chemins pour les travaux
- 6) Est ce que les travaux vont avoir un impact négatif sur le P.D.E.T.

3. Réponses apportées

- Explication du tracé exacte du projet
- Réponses sur le principe et la matérialité de l'indemnisation
- Le projet va régler sur le système de drainage des eaux pluviales
- Réponses apportées pour le bilan sur la question de la
- projet ne pose pas de questions liées aux litiges financiers
- Il n'y a pas de questions de préoccupation de changement pour
- sur les questions techniques bien prises en compte
- On va avoir le voir avant les travaux. On va attendre
- le projet prendra bien en compte le dimensionnement des
- canaux de drainage

4. Perceptions du projet

- Si le projet se concrétise, pour le cadastre, il n'a pas fait son travail des a priori
- Privilégier les moins démunis, la seule fois de travailler...
- surtout, les jeunes de quartier
- le bénévolat, les jeunes, les meilleurs scolarisés
- la détermination des conditions de vie des populations
- Problème de barage sur terrain dans le quartier
-
-

5. Préoccupations et craintes

- Problème de barage dans le quartier (d'habitat)
- Plus que le projet, l'impact de la loi qui va...
- sur les biens lors de travaux
- la participation, pas rapport aux causes de déviance
- surtout problèmes de déviance et de décalage
- surtout des déviance
- difficulté de passage plus à priori lors de travaux
- Problème de déviance dans le quartier

6. Suggestions et Recommandations

- Avoir une prise en compte de la déviance, des causes
- de déviance pour éviter la cause au Port J
- être en compte de personnes impactées lors de la
- déviance
- Mettre en place un comité de suivi des travaux pour
- une meilleure des personnes impactées et des besoins des populations
- impliqués la municipalité locale
- Faire en sorte que les infrastructures soient durables

7. Conclusion

Donc le projet va être lancé, il ne faut pas que certains
 personnes occupent encore l'espace, car il n'y a pas
 sur la base des appréciations si dessus, on peut être sûr que
 le projet tel que présenté est bien apprécié par les popula-
 tions du quartier

Commencé à 10 H 00 m, la séance a pris fin à 10 H 50 ont signé :

Le secrétaire de séance



le Président de séance



ANNEXE 5 : LISTE DE PRESENCE (REUNIONS INFORMATION)

Projet de Développement des Infrastructures Locales II (PDIL II) au Gabon
 Localité: La Breuille, Région de la Sié Date: 20/08/2015 Projet: NIES
 Liste de présence

N°	Prénom Nom	Fonction	Organisme	Contact téléphone	Emargement
1	BOUAMBA PAMPOU VATERIE EP. KPOHAEUNDE	ENSEIGNANTE	MINISTÈRE DE L'ED. NATIONALE	07879705	
2	Koumba Philippe EKOGA	Cassier	Ministère de l'ED. NATIONALE	07045057	
3	Boulougui Olyana W.	Enseignant	M. E. N	04.05.02.38 06.16.58.69	
4	KANFOURONGA Ithale	Enseignant	M. E. N	06-41-53-40	
5	KORILA DANU	COÏTEUR			
6	MOUSSOUNA TOURSIGNA A. JOUBRY	MILITAIRES	DEFENSE NATIONALE	09172245	
7	MEBONBA MOUNDOUKA ADELIE	cultivatrice	"	07-389438	
8	Koumboungui Ithale	Officier retraité	SPN	07228855	
9	Egouma Oyo Boukilius	Chef de service Service de la Santé	Police de 5 ^e Arr.	06647874	
10	ESSONE Norbert Koumboungui	SG	Police de 5 ^e Arr.	06896733	

Projet de Développement des Infrastructures Locales II (PDIL II) au Gabon

Localité : Liorionville, Nani, S'ra Date : 20/08/2015 Projet : NIES
 Liste de présence

N°	Prénom Nom	Fonction	Organisme	Contact téléphone	Emplacement
11	Said-DOMR PASSANGE	DPA	Pairie	07586194	
12	PAULIN/OMR NDURR-RIETTE JOSEPH LANGRIS	MAIRE	MAIRIE	07.15.26.08	
13	Ngirindang Gabe	DPA	Pairie	0624431	
14	NGOMA MOUTSINGA T.	Etudiant			
15	MURIKOUR Yves	Représentant municipal		07.81.25.94	
16	NANG-ADA	Etudiant		07-25-6170	
17	BONSSANGOU-ALBERTA	Représentant		07-51-63-59	
18	TALETOU. T.	ELEVE		04-34-19-34	
19					
20					

Elaboration Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES), Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et Plan d'Action de Recasement (PAR) dans le quartier Balise au lieu-dit « Pentecôte ».

Institutions : CN-TIPPEE... Lieu : Mairie 2eme arrondissement Port-Gentil Date : 13/08/2015...

Liste de présence				
N°	Prénom/Nom	Fonction /quartier	Téléphone	Emargement
01	Hadatta Ha L.	1 ^{er} Adjoint Maire	07 39 12 61	
02	AWOULE ROCK-Hive	CTM	05 28 23 74	
03	Mina du	Coordonnateur		
04	BINGDULOUS-JOSEPH	Chef de quartier	09 35 58 14	
05	AKENDJENGUE Jr.		07 86 42 50	
06	Echielet	DRERT	05 08 99 40	
07	Wdinga	-caulin	06.69.12.06	
08	MISSAMOU	ARNAUD	04 14 75 57	
09	AGANGA Romel		07-42-44-61	
10	NDJAON shivien		06-79-9622	
11	YOULOU		07-90-0734	
12	MOUNALI YENBI Dick	AGENT TRANSIT	06-10-18-95	
13	Mananzen	dir. vente de bois	05-43-44-95	
14	AKENDJENGUE sylvie	--	06-01-13-10	
15	Makemba	ALBERT	07-58-7156	
16	OWONDO Marcel		07-52-5319	
17	MOUSSAHI M	Maire POG	05934194	
18	Ngody Parino	Eugène	04 26 46 91	
19	KIPALA YVON	Habitant	07743868	
20				
21				
22				
23				

Elaboration Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES), Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et Plan d'Action de Recasement (PAR) dans le quartier Balise au lieu-dit « Pentecôte ».

Institutions : CN-TIPPEE... Lieu : Domicile du chef de quartier NKOMOGAO : Date : 20/08/2015...

Liste de présence

N°	Prénom/Nom	Fonction /quartier	Téléphone	Emargement
01	Zuo Francis	chef de quartier	02 24 33 24	[Signature]
02	Mellu Engonga	Notable		[Signature]
03	Fella Y. elair	Tech. T. P	06 43 64 65	[Signature]
04	M. OBAUM	Tech. BAFIANT	01 10 13 25	[Signature]
05	ASSALO NDOMA	Notable	05 51 52 30	[Signature]
06	Okome OBAUM	Notable		[Signature]
07	APRESSO (EUA)	Notable	07 46 40 32	[Signature]
08	BEKA ESSOM	Notable	07 40 21 40	[Signature]
09	NANTANMAN NZE	cons. Nantanim	07 35 43 51	[Signature]
10	Jean Dintan	Notable		[Signature]
11	Bilzo bilbé	Notable	07 61 24 40	[Signature]
12	Ndoms Bé	Notable		[Signature]
13	ABEIME	Notable		[Signature]
14	Isabelle Angué	équarier adj.	07 67 51 25	[Signature]
15	Maise BISSO	Notable	07 88 72 14	[Signature]
16	Evang BERGADOTA	notable	07 38 92 88	[Signature]
17	Mang Juchéam	notable	07 62 64 90	[Signature]
18	Okome Chérom	notable	07 60 37 28	[Signature]
19	ONDZ ZUE	notable	06 53 57 68	[Signature]
20				
21				
22				
23				

ANNEXE 6: EXEMPLE DE FICHE DE PLAINTE

Date : _____

Commune deMairie d'Arrondissement de Quartier de
Dossier N°.....

PLAINTE

Nom du plaignant : _____

Adresse : _____

Ville: _____

Nature du bien affectée : _____

DESCRIPTION DE LA PLAINTE :

.....
.....
.....

A, le.....

Signature du plaignant

OBSERVATIONS DE LA CHEFFERIE :

.....
.....
.....

A, le.....

(Signature du Chef de Quartier)

RÉPONSE DU PLAIGNANT:

.....
.....
.....

A, le.....

Signature du plaignant

RESOLUTION

.....
.....
.....

A, le.....

(Signature du Chef de Quartier)

(Signature du plaignant)

ANNEXE 7: BIBLIOGRAPHIE

- Constitution de la république gabonaise- loi N° 47/2010 du 12 janvier 2011 portant révision de la constitution.
- République Gabonaise-Législation Domaniale loi N° 14/63 du 08 mai 1953.

- République Gabonaise-Régime de la Propriété foncière loi N°15/63 du 08 mai 1963
- Arrêté N°1016/PR/MAEPDR, 2011: fixant le barème de l'indemnisation à verser en cas de destruction volontaire de culture de bétail, de bâtiments d'élevage, d'étang piscicoles ou de ressources halieutiques.
- Programme ART GOLD GABON, Document de Marketing, *Province du Woleu-Ntem*, Juillet 2009, PNUD. 57 P ;
- Appui aux Réseau Territoriaux, pour la Gouvernance Locale et le Développement du Gabon, *Plan de développement communal d'oyem*, Libreville le 09 Octobre 2014
- Stratégie nationale de décentralisation et de déconcentration pour le développement local (2014 – 2018), *Dignostic & cadre stratégique*, version finale Novembre 2013 ;
- Projets prioritaires contenus dans le plan strategique gabon emergent (psge) et le schéma Directeur National d'Infrastructures.
- Plan stratégique Gabon émergent, Vision 2015 orientations stratégiques 2011-2016, Juillet 2012 ;
- Plan de développement local du département de Bendjé, Art Gold Gabon, Port –Gentil 2012.
- Enquête Démographique et de Santé , Rapport de synthèse, 2012 ;
- Plan de développement communal de Lambaréné, Décembre 2014 ;
- Code de l'Environnement 1ère Edition plus, 2010 ;
- Nouvelles lois sur l'environnement (Décret N°0261 portant promulgation de la loi 007/2014 relative à la protection de l'environnement en République Gabonaise ;
- La loi 002/2014 portant orientation du Développement durable en République gabonaise;

Documentation générale

- The World Bank Operational Manuel Bank Procedures Environmental Assessment BP 4.01 January 1999; The World Bank Operational Manuel Bank Procedures Environmental Assessment BP 4.01 Annex A January 1999
- Manuel d'Evaluation Environnementale. Vol.1 : Politiques, procédures et questions intersectorielles ; Banque Mondiale / Secrétariat francophone de l'Association Internationale pour l'Evaluation d'Impacts ; Montréal, 1999
- Manuel d'Evaluation Environnementale, Vol.2 : Lignes directrices sectorielles Banque Mondiale / Secrétariat francophone de l'Association Internationale pour l'Evaluation d'Impacts, Montréal, 1999
- Manuel Opérationnel de la Banque Mondiale – Politiques Opérationnelles, Banque Mondiale, Washington, 1999
- Directives OP 412, Banque Mondiale 2001.

ANNEXE 8: TDR

Commission Nationales des TIPPEE – Projet de Développement des Infrastructures Locales (PDIL 2)

TERMES DE RÉFÉRENCE :

ÉLABORATION D'UN PLAN SUCCINCT DE REINSTALLATION OU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DES VOIRIES PAVEES ET DE DRAINAGE ASSOCIE DANS LES VILLES DE LIBREVILLE, PORT-GENTIL ET OYEM.

CONTEXTE DE LA MISSION

Le Gouvernement gabonais se propose de financer avec l'appui de la Banque Mondiale un Projet de Développement Local dénommé Projet de Développement des Infrastructures Locales (PDIL) dont une première phase avait déjà fait l'objet d'un financement entre 2006 et 2011. Ce projet est exécuté dans le cadre d'un programme dit Travaux d'Intérêt Public Pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (TIPPEE).

Les TIPPEE ont été mise en place par le gouvernement aux fins d'améliorer (1) l'accès des populations des quartiers sous intégrés aux services de base et (2) l'accès durable des PME aux marchés de travaux de génie civil et de construction. La reprise du PDIL intervient dans un contexte marqué par le processus d'application de la loi sur la décentralisation des compétences en faveur des collectivités locales. Ainsi, les communes sont appelées à assurer d'avantage le développement urbain.

Dans le cadre de la préparation de ce projet, la Commission Nationale des Travaux d'Intérêt Public pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (CN-TIPPEE) se propose de s'attacher les services d'un consultant (individuel) pour l'assister dans l'élaboration d'un plan succinct de réinstallation ou plan d'action de réinstallation des personnes affectées par les travaux de voiries pavées et drainage dans les villes de Libreville, Port-Gentil et Oyem.

Les présents termes de référence permettent de décrire les missions qui sont attendues du consultant. Les services du consultant seront financés dans le cadre du Fond de Préparation du Projet mis en place par la Banque Mondiale.

II. PRESENTATION DU PROJET PDIL-II

Le Projet de Développement des Infrastructures Locales - phase 2 (PDIL-II) a pour objectifs principaux (i) d'améliorer les infrastructures des quartiers précaires des villes cibles qui sont essentiellement les neufs capitales provinciales à savoir : Libreville, Port-Gentil, Oyem, Franceville, Lambaréné, Mouila, Makokou, Tchibanga et Koula-Moutou ; (ii) d'améliorer l'environnement commercial et financier des PME par le renforcement de leurs capacités techniques et managériales, et (iii) Renforcer et reformer les municipalités afin d'améliorer leur capacité opérationnelle, leur gouvernance dans le but de mieux les préparer à assumer la décentralisation.

De façon spécifique, le Projet se propose d'appuyer les efforts du Gouvernement à (i) améliorer la qualité des équipements et micro-équipements d'accessibilité et de mobilité urbaine, (ii) améliorer les capacités techniques et financières des PME à programmer, réaliser et gérer des chantiers de Bâtiment et Travaux Publics (BTP), (iii) améliorer les capacités techniques, financières et institutionnelles des Municipalités à programmer, réaliser et gérer des infrastructures et services.

III. OBJECTIFS DE LA MISSION ET RESULTATS ATTENDUS

Afin de répondre aux exigences du Code de l'Environnement du Gabon et aux politiques en la matière de la Banque Mondiale, il s'agit de préparer : un Plan Succinct de Réinstallation (PSR) ou un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des personnes affectées par la construction des voiries retenues pour cette phase dans les villes de Libreville, Port-Gentil et Oyem, afin de minimiser les potentiels impacts négatifs.

La réalisation des études devra tenir compte du fait que les sites qui recevront les projets sont connus et définis et le choix entre PSR et PAR sera effectué sur la base de l'EIES, qui définira la nécessité de préparer un PAR si le nombre de personnes touchées dépasse 200 personnes selon ce que recommande la Banque mondiale.

IV. DESCRIPTION DES TACHES ATTENDUES DU CONSULTANT POUR LE PAR OU LE PSR

Les prestations suivantes sont attendues et tiennent compte des éléments contenus dans le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) du PDIL2. Il s'agira de :

1. Examen du cadre légal

Le consultant fera une analyse du cadre légal et réglementaire en complément de l'examen effectué durant l'élaboration du CPR.

2. Inventaire

Le consultant fera un inventaire/criblage ou évaluation social des activités (réhabilitation des voiries) du projet pour décider pour une proposition d'un Plan Succinct de Réinstallation (PSR) ou d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR). Cet inventaire pourra s'appuyer sur les statistiques des localités et les témoignages des autorités administratives mais aussi sur les résultats de l'EIES. Le Consultant doit savoir que sauf situation exceptionnelle, le Projet est conçu et exécuté de telle façon qu'il n'y est aucun déguerpissement.

Scénario 1 : Proposition d'un Plan Succinct de Réinstallation (PSR)

Selon l'ampleur de l'impact, c'est-à-dire moins de 200 personnes, le PSR devrait comprendre entre 10 et 25 pages y compris les annexes. Son plan comprendra :

1. Description sommaire du sous-projet
 - 1.1. Besoin en terrains
 - 1.2. Justification et minimisation des besoins en terrain.
2. Recensement des biens et personnes affectés
 - 2.1. Méthodologie
 - 2.2. Résultats
3. Biens affectés
4. Caractéristiques socio-économiques et moyens d'existence de la population affectée
5. Description des indemnités proposées et des autres mesures d'assistance à la Réinstallation
6. Consultation avec les personnes affectées (PAPs) par le Projet (mettre en annexe les noms et autres renseignements sur les PAPs).
7. Procédures de traitement des plaintes et conflits
8. Suivi et évaluation
9. Responsabilités institutionnelles et organisation de la mise en œuvre
10. Calendrier, budget et mécanismes de financement
11. Annexes incluant au moins les noms des personnes affectées, les divers procès-verbaux, l'évaluation des pertes et compensation par individus...

Scénario 2. Plan d'Action de Réinstallation (PAR)

Le PAR sera obligatoire si le nombre des personnes affectées dépasse le nombre 200. Le plan de présentation de ce PAR est établi comme suit :

Résumé exécutif en français, en anglais et en langue local

1. Description du Sous-Projet et de ses impacts éventuels sur les terres

1.1 Description générale du Projet et identification de la zone d'intervention

1.2 Impacts. Identification de :

- 1.2.1 La composante ou les actions du projet qui vont occasionner le déplacement
- 1.2.2 La zone d'impact de ces composantes ou actions
- 1.2.3 Les alternatives envisagées pour éviter ou minimiser le déplacement
- 1.2.4 Les mécanismes mis en place au cours de la mise en œuvre pour

minimiser dans la mesure du possible le déplacement

2. Objectifs. Principaux objectifs du programme de Réinstallation

3. Etudes socio-économiques et recensement des personnes, des biens et des moyens d'existence affectés. Les conclusions des études et du recensement doivent comprendre les points suivants : 3.1 Résultats d'un recensement couvrant les occupants actuels de la zone affectée, pour établir la base de la conception du programme de Réinstallation et pour exclure les personnes qui arriveraient après le recensement de l'éligibilité aux bénéficiaires du programme de Réinstallation.

3.2 Caractéristiques des ménages déplacés : description des systèmes de production, de l'organisation des ménages, comprenant les niveaux de production et de revenus issus des activités formelles et informelles, et les niveaux de vie (notamment sur le plan de la santé) de la population déplacée.

3.3 Ampleur des pertes — totales ou partielles — de biens, et ampleur du déplacement physique et économique.

3.4 Information sur les groupes ou personnes vulnérables comme prévu par l'OP 4.12, paragraphe 8, pour lesquels des dispositions spécifiques doivent être prises.

3.5 Dispositions relatives à l'actualisation de l'information sur les personnes déplacées, notamment leurs moyens d'existence et leur niveau de vie, de sorte que des informations actuelles soient disponibles lors du déplacement.

3.6 Autres études décrivant les points suivants :

3.6.1 Système foncier et transactions foncières, comprenant notamment l'inventaire des ressources naturelles communautaires utilisées par les personnes affectées, les droits d'usage ne faisant pas l'objet de titres écrits (notamment la pêche, le pâturage, ou l'utilisation de la forêt) et gouvernés par des systèmes traditionnels, et toute autre question relative au système foncier dans la zone.

3.6.2 Interaction sociale dans les communautés affectées, comprenant les réseaux sociaux et de solidarité, et comment ils seront affectés par le déplacement.

3.6.3 Infrastructure et services publics susceptibles d'être affectés. 3.6.4 Caractéristiques sociales et culturelles des communautés déplacées, dont la description des institutions formelles et informelles (organisations communautaires, groupes religieux, ONGs), qui peuvent être associés à la stratégie de consultation et de participation à la conception des actions de Réinstallation.

4. Contexte légal et institutionnel

4.1 Résumé des informations continues dans le présent Cadre de Politique de Réinstallation. 4.2 Particularités locales éventuelles. 4.3 Spécificités locales en matière institutionnelle et organisationnelle.

4.3.1 Identification des organismes responsables du Réinstallation, et des ONGs qui pourraient avoir un rôle dans la mise en œuvre. 4.3.2 Évaluation de la capacité institutionnelle de ces organismes et ONGs.

5. Éligibilité et droits à indemnisation / Réinstallation. Sur la base des définitions et des catégories présentées dans ce Cadre de Politique de Réinstallation, définition des personnes déplacées éligibles, et règles de détermination de l'éligibilité à l'indemnisation ou autre assistance au Réinstallation, dont notamment la règle de fixation de la date limite.

6. Évaluation et compensation des pertes. Méthodologies d'évaluation destinées à déterminer le coût intégral de remplacement, description des méthodes et niveaux de compensation prévus par la législation locale, et mesures nécessaires pour parvenir à l'indemnisation au coût intégral de remplacement.

7. Mesures de Réinstallation : 7.1 Description des mesures prévues (indemnisation et/ou Réinstallation) pour assister chacune des catégories de personnes affectées.

7.2 Sélection des sites de Réinstallation, préparation des sites, et Réinstallation, en incluant la description des

alternatives. 7.3 Mécanismes légaux d'attribution et de régularisation foncière pour les réinstallés. 7.4 Habitat, infrastructure, et services sociaux.

7.5 Protection et gestion de l'environnement. 7.6 Participation communautaire, participation des déplacés, participation des communautés hôtes. 7.7 Intégration des réinstallés avec les populations hôtes. Mesures destinées à alléger l'impact de la Réinstallation sur les communautés hôtes. 7.8 Mesures spécifiques d'assistance destinées aux personnes et groupes vulnérables.

8. Procédures de gestion des plaintes et conflits. Sur la base des principes présentés dans le présent Cadre de Politique de Réinstallation, description de mécanismes simples et abordables pour l'arbitrage et le règlement par des tierces parties des litiges et conflits relatifs au Réinstallation. Ces mécanismes doivent prendre en compte les recours judiciaires effectivement possibles et les mécanismes traditionnels de règlement des conflits.

9. Responsabilités organisationnelles. Le cadre organisationnel pour la mise en œuvre du Réinstallation, notamment l'identification des organismes responsables des mesures de Réinstallation, les capacités de ces organismes (nombre de staff, qualification) les mécanismes de coordination des actions, et les mesures de renforcement de capacités, ainsi que les dispositions relatives au transfert aux autorités locales ou aux réinstallés eux-mêmes de la responsabilité des équipements ou services créés par le Projet, etc.

10. Elaboration d'un budget pour la mise en œuvre du PAR

11. Calendrier de mise en œuvre. Il devra couvrir toutes les actions depuis la préparation jusqu'à la fin de la mise en œuvre, y compris les dates pour la délivrance aux réinstallés des actions du projet et des diverses formes d'assistance prévues. Il devra par ailleurs indiquer comment les actions de Réinstallation sont liées au calendrier d'exécution de l'ensemble du projet.

12. Annexes incluant au moins les noms des personnes affectées, les divers procès- verbaux, l'évaluation des pertes et compensation par individus...

ANNEXE 9 : PV DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Libreville

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES (PDIL)-PHASE 2

Atelier de consultation/restitution des rapports des Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) des Plans Succincts de Réinstallation (PSR)

Date :

27/09/15

Lieu :

Salon 5^e Arrondissement

PROCES VERBAL

La rencontre était présidée par : M^{me} NG'NI NDONG Colette Premier Adjoint au Maire de Libreville

Etaient présents (voir liste en annexe)

1. Point discutés

- Rapport sur le NIES
- Rapport sur le PSR
- Problèmes du Quartier Reine Cd

2. Questions posées

- Est-ce que la Courte Pointiel est concernée?
- Est-ce que on ne peut pas passer pour aller vers la Courte Pointiel
- Développement de courts circuits sur le site
- Est-ce que le hameau peut être fait Reine Cd
- Compte de courants locaux (réseau, électricité, charge)?
- Où ça va aller, quel type de logement, quel type de terrain?
- Est-ce que on va faire un circuit?
- Est-ce que le projet est monté en vue pour les élections?
- Amélioration de son site? Comment faire les circuits?
- Est-ce que le projet est engagé et comment s'en occuper?

3. Réponses apportées

- Le Quartier Pointiel n'est pas concerné mais il y a des hameaux
- Le PSR est pour le Quartier - Courte Pointiel
- Le développement est pour le Quartier - Courte Pointiel
- Le développement de l'environnement et de la main d'œuvre
- Veiller au développement de courts circuits et aux occupations
- Le site
- Il est important de veiller à l'occupation de site pour
- Le développement et le bureau de projet ont mis beaucoup
- La commune sera comme les autres villages de la zone
- Le problème de la Courte Pointiel est lié au PSR
- Il y a des problèmes de canalisations de courts circuits
- De problèmes de déviation de courts circuits
- (il faut identifier le site)
- Le projet est un besoin de population, pas pour les élections

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES (PDIL)-PHASE 2

Atelier de consultation/restitution des rapports des Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) des Plans Succincts de Réinstallation (PSR)

Date: 07/09/2015
Lieu: Salle de Mariage de la Mairie du 5^e arrondissement

Feuille de présence

N°	Noms et prénoms	Fonction	Organisme	Contact	Signature
1	BOUKILA Jean Pierre	Agent Marketing Aitel G		02 44 76 95	
2	KOUIBA BEALE Loumigu	HSE		07 54 06 50	
3	AKONO NDONG Edouard	Enseignant	M.E.N	07 18 67 35	
4	NZAMBI PAMBOU VABA G C	Enseignant		06 43 99 14	
5	BOUASSA MAKAYA Sany Hain	Laborantin		02 05 38 92	
6	Dr Poudou NGA ANTON			06 15 87 24	
7	XIGOMA Hermann	Plasticien		07 76 50 30	
8	MEBALE EKOUAGHE.FRANCY	ETUDIANT		02 38 86 68	
9	Moussounda - Antoinette	Manager		06 62 77 41	
10	NZIGOU MOUSSAVOU	Contrôleur Travaux		07 77 25 22	
11	Mabicka Victoire	Manager		04 20 70 30	

	Noms et prénoms	Fonction	Organisme	Contact	Signature
12	ESTONE Norbert	Secrétaire Général MS	Mairie 5 ^e	06 89 67 33	
13	PAMBOU DOUÏLOU Prince	Gestionnaire	Agence Gabonaise	02 93 56 37	
14	NGUEMA OBIBING ANDRE	chef de quartier Bisaya	Mairie 5 ^e	07 51 56 17	
20	OBONO EP MAKITA	femme au foyer		07 39 12 55	
21	ASSEKO DSSEKO Amant	olive		07 4 31 38	
22	OUBEMBI Marie Louise	commerçante		02 88 15 15	
23	Mme MANFOUMBI DENISE	Commerçante	/	07 27 30 07	
24	Mme MAGOTOU Odille	Commerçante	/	07 69 27 29	
25	Mme MOUTSIGA IYENE	Commerçante	/	07 83 98 18	
26	MANFOUMBI Claudette	Commerçante	/	07 86 62 14	
27	OUBEMBI Marie Louise	Commerçante	/		
28	MAGANGA MBOUALA	Commerçante	/		
29	MBOUMBA - MARIE	Commerçante	/		
30	PEMBA MABIKA - EPOU	Commerçante	/		
31	KOUIMBA Martine	Commerçante	/		

	Noms et prénoms	Fonction	Organisme	Contact	Signature
32	OLIVIER BAKENDA MBADINGA	Journaliste RTGL	RADIO-GABON	07565272	
33	Ayemner Makata Sey	Conseiller municipal	Mairie J'ha	07381068	
34	OBAMENZE J. Pierre	Conseiller Municipal	-	07946364	
35	EYENET TOUJOUR Léonard Martial	DG Services Techniques	Mairie LRV	07081118	
36	EDJOMA MEYO Bonkilem	Chef de Service	Mairie du 5 ^{ème} Arr	06647874	
37	Louis-Pierre NGOVA	SENATEUR	SENAT	07150666	
38	HUEMA-NANI - ODAME PAUL	SENATEUR	SENAT	02373370	
29	MEUNBOUNGA J. Claude	Conseiller Municipal	Mairie 1 ^{ère} Arr	06522973	
		Conseiller Municipal		06522973	
30	OZOUAKI Louis Joseph	Conseiller	Mairie Libreville	07158133	
31	Lemwene Paule Cecile	Prise d'appoint de la Commune	Mairie Libreville	07286954	
32	NGUINDONG Colette	Président Adjoint NABRS	Mairie de 5 ^{ème} Arr	06274437	
33	MILENJI KOUMBA SEPATOU GOU CHIMENE Hicelle	Chef de service, Coordonnatrice, Secrétaire de l'entretènement, Directeur de Projet	DG EPRJ Ministère de la Forêt	07560068	
34	KONG-NDES Jose		STTAF	04504699	
35	NBOMA-BIBY Jean CLAUDE	CHEFFIER BRON 9 ^{ème} JOUR @KINDA		07539582	

	Noms et prénoms	Fonction	Organisme	Contact	Signature
36	NYANGU-MIHINDOU	Commerçant			
37	MABIKA MARTINE	Commerçant		07865350	
38	EPOUSE PEMBA	Commerçant		1752 8794	
39	DIANGA ABOLLE	Commerçant			
40	MBOUMBA-ODATTE	Commerçant			
41	BOUKAINDOU-GINETTE	Commerçant		07786166	
42	MARCOUDOU-MABICK	Commerçant		06-93-34-54	
43	OUFOURA-INKAPI	Commerçant		04-26-83-20	
44	TSASSA-NZENGU Valérie	Assist. SES	CONTIPPEE	06694523	
45	AGO-ADIBET J. T	Conseil Municipal		07291719	
46	KOMBILA KOMBILA Mesmin	Conseiller Municipal	CLR	07414695	

Port-Gentil

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES (PDIL)-PHASE 2

Atelier de consultation/restitution des rapports des Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) des Plans Succincts de Réinstallation (PSR)

Date: 08/05/15

Lieu: Traité du 2^e Arrondissement - Port-Gentil

PROCES VERBAL

La rencontre était présidée par: M^{me} NATEKOU NDA ODETTE

Etaient présents (voir liste en annexe) Maire de 2^e Arrondissement

1. Point discutés

- Présentation NIES et PSR
-
-
-

2. Questions posées

- Qui va mener les ralentiments? N'aurait au Projet?
- Embouteillage: ça faudrait être comme qualification?
- Qui s'occupe de la route pour le développement urbain
- Est-ce que l'expansion de la route peut être maîtrisée pour prévenir au compte tenu de la déviation?
- Est-ce que la route sera en hauteur ou basse?
- Est-ce qu'on ne peut pas diriger les véhicules "solaires"?
- Quelles sont les mesures qui peuvent être prises?
- Est-ce que le projet doit être consulté?

3. Réponses apportées

- Le Projet ne prend pas en compte les ralentiments et congestion
- L'occupation des sols maintenant de la voirie et le manque
- La réduction de ralentiments (do d'ans) est un enjeu pour le projet
- La main d'œuvre non qualifiée en recruté localement
- La prise en compte de l'impact de la route doit être prise en compte
- La population doit être sensibilisée
- Les études ont permis de constater que dans plusieurs
- On peut recommander le rôle, mais l'entretien sera
- alors soumise (la route a-t-elle les capacités)
- Il faut d'urgence de la voirie de même que les financements
- Les ralentiments irréguliers sont traités dans le PSR.
- Le communiqué et conseil communautaire ont été depuis le

Liste des personnes de l'atelier de restitution au 2ème Arrondissement

Localité : Port-Gentil / Mairie du 2^e arrondissement
 Date : Mardi 18 septembre 2015
 Projet : Projet de Développement des Infrastructures Locales (P.D.I.L. 3)

Feuille de présence

N°	Noms et prénoms	Fonction	Organisme	Contact	Signature
01	AWMILE Rock Aïné		Mairie / CTM	05282374	
02	RETEHO DOSSOU. E		Mairie / CTM	04.46.34.50	
03	MOUSSADJI MOMBOD		Mairie / CTM	06952527	
04	NGADI Collette		Mairie / CTM	03/05/5574	
05	MBALA HUBERT		Mairie / CTM	07-77-85-04	
06	NTOGOLAULT WILFRIED		Mairie / CTM	06670311	
7	MBILI-Kaba Henri	AT du 2 ^{ème} arr	Mairie 2 ^{ème} ARR	07990878	
8	DUNYAN Marcel		2 ^{ème} ARR.	07-52-5310	
9	MAKEMBA ALBERT		Mairie 2 ^{ème} ARR	07587156	
10	PAMBO DECOOPMAN		Mairie / CTM	04265782	
11	DIOP Soulaymane	Gérant	GET	06-26-2991	
12	MILENDSI KOUHBA Echiouène	Chef de service-Ministère de l'Environnement	MFEPN	07-560058	

Localité : Port-Gentil / Mairie du 2^e Arrondissement
 Date : Mardi 18 septembre 2015
 Projet : Projet de Développement des Infrastructures Locales (P.D.I.L. 3)

Feuille de présence

N°	Noms et prénoms	Fonction	Organisme	Contact	Signature
13	ISASSA NZENOU Valérie	ASST SES	CNTIPREE	06694523	
14	Mamanzeu Olga	Vente de bois	Forêt de l'Etat	05-43-44-75	
15	MISSAMOU ARNAUD	Vente de briques	Forêt de l'Etat	04147552	
16	Kalilau M ^{me}	Baby n° 222	Forêt de l'Etat	07-50-0734	
17	Akondongue Sylvie		2 ^{ème} Arrondissement	06-01-13-10	
18	NATEKINDA Odette	Mairie du 2 ^e ARR.		07-68-02-67 06-26-76-13	